



2018-2022

Table des matières

1. Bilan accidentalité	3
2. Indicateurs environnementaux	4
2.1. Répartition communale des accidents corporels et de leurs conséquences humaines	4
2.2. Répartition temporelle des accidents en nombre	5
2.2.1. Selon le jour	5
2.2.2. Selon le mois	5
2.3. Répartition des accidents selon la luminosité	6
2.4. Répartition des accidents selon le réseau routier en nombre	6
2.5. Répartition des accidents en/hors intersection en nombre	6
2.6. Répartition des accidents en/hors agglomération	6
2.7. Type de conflits	6
3. Profil du conducteur d'un deux-roues motorisé	7
3.1. Répartition des conducteurs selon le sexe	7
3.2. La situation du permis de conduire des conducteurs	7
3.3. Répartition des conducteurs selon leur âge	7
3.4. Le facteur alcool	8
3.5. Le port du casque pour les conducteurs d'un deux-roues motorisé	8
3.6. La gravité des blessures des usagers d'un deux-roues motorisé	8
4. Synthèse	9

Définitions

Accident corporel : Accident survenu sur une voie ouverte à la circulation publique , impliquant au moins un véhicule, ayant eu pour conséquence humaine au moins une victime et ayant fait l'objet d'un procès-verbal des forces de l'ordre.

Tué : Victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

Blessé : Victime admise dans un hôpital plus de 24 heures (BH) ou ayant fait l'objet de soins médicaux, non hospitalisée ou admise comme patiente à l'hôpital moins de 24 heures (BNH).

CRITÈRE DE L'ÉTUDE

L'étude porte sur les accidents corporels de la circulation routière survenus en Nouvelle-Calédonie pendant la période 2018-2022 impliquant au moins un deux-roues motorisé.

ANALYSE

1. Bilan accidentalité

Bilan accidentalité	Accidents corporels	Dont mortels	Tués	Blessés
Situation globale	1535	220	261	2182
Accidents impliquant au moins un deux-roues motorisé	283	18	19	295

Durant la période d'étude, 283 accidents corporels dont 18 mortels impliquant au moins un deux-roues motorisé ont eu lieu, cela représente :

- 18,4% des accidents corporels et 8,2% des accidents mortels.

Ces 283 accidents ont induit 314 victimes: 19 tués et 295 blessés, cela représente:

- 7,3% des tués, 13,5% des blessés.

Sur ces 314 victimes, 305 sont des usagers d'un deux-roues motorisé soit 97%.

En matière de responsabilité présumée, le conducteur du deux-roues motorisé est responsable dans 45,2% des accidents.

2. Indicateurs environnementaux

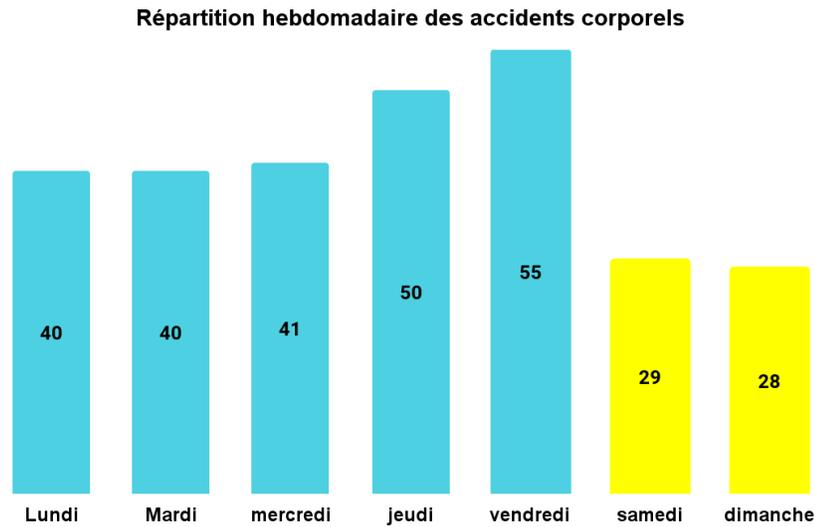
2.1. Répartition communale des accidents corporels et de leurs conséquences humaines

Répartition par commune	Accidents corporels	dont mortels	Tués	Blessés
Bouloupari	7	3	4	5
Bourail	4	-	-	4
Canala	1	-	-	2
Dumbéa	9	4	4	7
Ile des pins	1	-	-	2
Maré	1	-	-	1
Moindou	1	-	-	1
Mont-Dore	12	2	2	12
Nouméa	229	4	4	244
Ouvéa	1	-	-	1
Païta	9	3	3	9
Poindimié	2	-	-	2
Pouébo	1	1	1	1
Thio	1	-	-	1
Voh	1	1	1	-
Yaté	3	-	-	3

- 80,9% des accidents corporels ont eu lieu à Nouméa.
- 91,5% des accidents corporels et 72,2% des accidents mortels ont eu lieu dans le Grand-Nouméa (Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta).

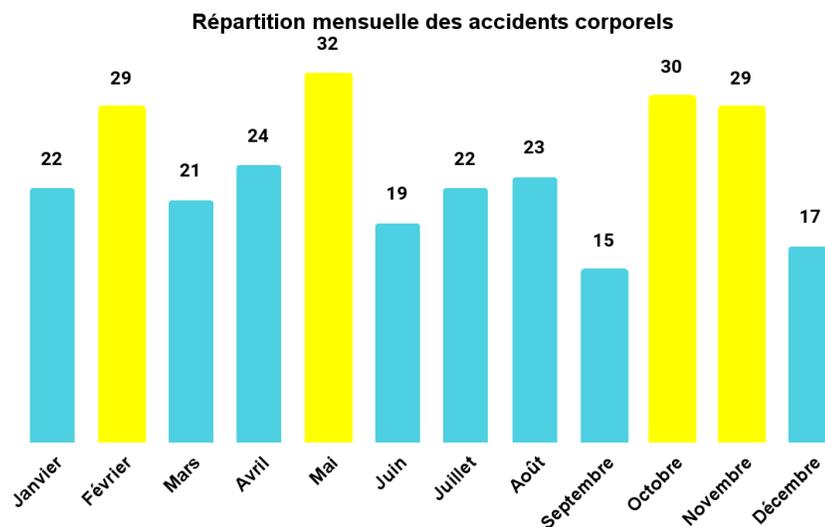
2.2. Répartition temporelle des accidents en nombre

2.2.1. Selon le jour



- La répartition des accidents est quasi uniforme hors week-end.

2.2.2. Selon le mois



- Les accidents sont répartis sur l'ensemble de l'année avec un pic aux mois de février, mai, octobre et novembre.

2.3. Répartition des accidents selon la luminosité

Répartition par luminosité	Plein jour	Aube et crépuscule	Nuit
Accident corporels	208	10	65

- Plus de 7 accidents sur 10 ont eu lieu en plein jour (73,5%).

2.4. Répartition des accidents selon le réseau routier en nombre

Répartition par type de réseau	Accidents corporels
Route territoriale	28
Route provinciale	37
Dont voie express	19
Voie communale	217
Autres	1
Total	283

- Plus de 7 accidents sur 10 ont eu lieu sur une voie communale (76,7%).

2.5. Répartition des accidents en/hors intersection en nombre

Répartition selon l'intersection	En intersection	Hors intersection	Autre ou non renseigné
Accidents corporels	183	93	7

- 64,7% des accidents corporels ont eu lieu en intersection.

2.6. Répartition des accidents en/hors agglomération

Répartition selon l'agglomération	En agglomération	Hors agglomération
Accidents corporels	230	53

2.7. Type de conflits

La moitié des collisions se sont produites “par le côté” (51%).

3. Profil du conducteur d'un deux-roues motorisé

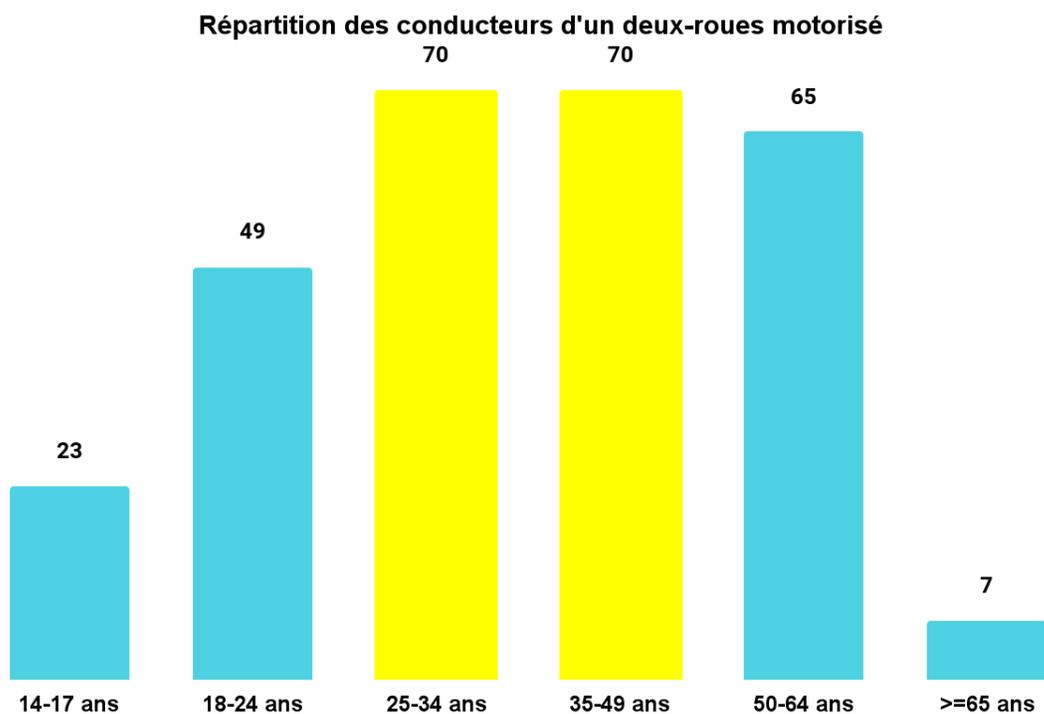
3.1. Répartition des conducteurs selon le sexe

Dans 8 cas sur 10, c'est un homme (83%).

3.2. La situation du permis de conduire des conducteurs

9 conducteurs sur 10 étaient titulaires du permis de conduire au moment de l'accident (92,9%).

3.3. Répartition des conducteurs selon leur âge



- La répartition des conducteurs selon leur âge est quasi uniforme entre les classes d'âge allant de 25 à 64 ans.

3.4. Le facteur alcool

9 conducteurs sur 10 n'étaient pas alcoolisés au moment de l'accident (90,8%).

3.5. Le port du casque pour les conducteurs d'un deux-roues motorisé

Près de 9 conducteurs sur 10 étaient porteurs du casque (85%).

3.6. La gravité des blessures des usagers d'un deux-roues motorisé

2017-2021	Tués	Blessés hospitalisés	Blessés non hospitalisés
Cyclomoteur	2	16	72
Motocyclette légère	2	20	42
Motocyclette lourde	15	68	68

- 8 victimes sur 10 d'un accident en cyclomoteur sont "blessés non hospitalisés" (80%).
- Les victimes d'un accident à motocyclette lourde sont majoritairement "blessés hospitalisés" ou "tués" (55%).

4. Synthèse

Le conducteur d'un deux roues-motorisé impliqué dans un accident corporel en Nouvelle-Calédonie:

- est un **homme**
- **porteur du casque**
- titulaire du permis de conduire
- non alcoolisé
- âgé de 25 à 64 ans

- Il est responsable présumé de l'accident dans plus de **4 accidents sur 10 (45%)**

SOURCE INITIALE DES DONNÉES : FICHER BAAC - VERSION DU 24/11/2023
2018-2022 - TRAxy - BASE NATIONALE

Ces chiffres peuvent évoluer en fonction des mises à jour des bases de données formant le fichier
Nouvelle-Calédonie des accidents de la route

**Observatoire de sécurité routière
Nouvelle-Calédonie
DITTT**

Site web :

<https://dittt.gouv.nc/securite-routiere>

CONTACT : securite-routiere.dittt@gouv.nc